



DÉPARTEMENT DE L'INDRE  
COMMUNE DE MERS SUR INDRE

**ARRETE MUNICIPAL N°03 du 12.03.2026**

**Portant réglementation de la circulation sur la VC 6 ,  
du 30/07/2026 au 31/07/2026,  
à l'occasion de travaux sur poteau haute tension.**

**Le Maire de MERS-SUR-INDRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 24/02/2026 par , ENEDIS- DRCEN- TST- HTA Bourges,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Du 30/07/2026 au 31/07/2026 , à l'occasion de Travaux sur poteau haute tension, réalisé et organisé par ENEDIS- DRCEN- TST- HTA Bourges et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur la VC6, commune de MERS-SUR-INDRE,

**Article 2 :**

Au droit de la section réglementée, la circulation sera interdite A Tous véhicules dans les 2 sens (sauf Riverains et Véhicules service public et Véhicules de secours et Véhicules de Transports scolaires et autres transports en commun),

**Article 3 :**

Une déviation sera mise en place par la RD38 et RD69,

**Article 4:**

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par ENEDIS- DRCEN- TST- HTA Bourges et/ou ses sous-traitants.

**Article 5 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées,
- la mairie concernée.

**Article 6 :**

Le Maire de MERS-SUR-INDRE

ENEDIS- DRCEN- TST- HTA Bourges

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

UT la Châtre

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Fait à Mers sur Indre, le 12.03.2026

Le Maire,

  
Jean Marc LAFONT





